



Ganaye In Stock

DOSSIER D'AUTORISATION D'EXPLOITER

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

GANAYE IN STOCK
4 Rue Jacques de Vaucanson
13500 MARTIGUES

Date	Version	Rédacteur	Relecteur	Société
02/2022	1	Lucie LINKENHELD	Christophe COLL	DEKRA
09/2023	2	Sylvain NEYROLLES	Nicolas GANAYE	Ganaye in Stock

RESUME NON TECHNIQUE

Ganaye In Stock est une société de logistique, d'entreposage et de conditionnement. Elle exploite le site industriel situé 4 Rue Jacques de Vaucanson à Martigues.

La société Ganaye In Stock fait partie des sociétés du **groupe Ganaye**, qui opère notamment dans les domaines de la collecte des déchets maritime, de l'avitaillement des navires, des services aux navires, du transport de matières dangereuses, de la logistique et de la distribution.

Les premières sociétés du groupe Ganaye (SERMAP et Alphachim) ont été créées en 1993 à Martigues. Le groupe Ganaye est un groupe familial et local.

Activités actuelles :

Sur son site de Martigues, la société Ganaye In Stock exerce actuellement deux activités majeures :

- **Stockage de produits en entrepôt.**
Ces produits sont stockés en emballage industriels (palettes, GRV¹, bidons, big-bags, fûts, ...) sur des étagères à palettes. Ce sont des produits dangereux et des équipements à destination des navires qui escale au port et des industries locales.
- **Stockage en vrac de produits en cuves.**
Une « cuverie » est dédiée au stockage de produits dans des réservoirs aériens. Des activités de conditionnement, de dilution et de dépotage y sont réalisées. Les produits stockés sont soit fabriqués soit utilisés dans la région. Ce sont majoritairement des produits corrosifs (acide chlorhydrique, lessive de soude), mais aussi des huiles végétales usagées.



Activités projetées :

La société Ganaye In Stock projette d'accueillir de nouvelles activités sur le site de Martigues :

- Augmentation des quantités de produits dangereux stockés en GRV¹ ou en petits conditionnements sur palettes logistiques dans l'entrepôt.
- Transit, tri et regroupement de déchets solides ou liquides conditionnés (emballés).
Ce sont des déchets provenant des navires qui escale au port. Certains déchets sont dangereux (solvant de peintures, huiles, chiffons souillés, emballages vides, aérosols, batteries, piles, ...) et d'autres sont des déchets non dangereux (ferrailles, bois, ...).
- Transit de déchets dangereux liquides en citerne. Ce sont des déchets provenant de la région. Il s'agit majoritairement de mélange d'eau et d'hydrocarbures, venant de nettoyage de cuves ou d'équipements industriels.
- Conditionnement en GRV de nitrate de calcium destinés aux stations d'épurations de la région.
- Regroupement et stockage d'huiles alimentaires usagées.
Ces huiles sont collectées dans la région, puis filtrées et décantées pour être stocké en cuves.
- Stockage de liquides inflammables conditionnés (GRV ou fûts) dans des armoires extérieures.
- Stockage et distribution de carburants pour usage interne.
- Activité de lavage de citernes, fûts et GRV sur une aire extérieure dédiée.
- Activité de remplissage de citernes en eau potable à partir du réseau d'alimentation de la commune de Martigues permettant d'alimenter des navires en eau potable.
- Activité de collecte des eaux grises provenant des navires qui escale au port.

¹ GRV (ou IBC) : Cuve d'un mètre cube en plastique sur une palette.



Carte 1 : Localisation du site sur carte IGN

Etat initial de l'environnement :

L'environnement au droit du site accueillant le projet se caractérise par :

- Un environnement urbain à activités industrielles (Zone Industrielle Ecopolis).
- Au cœur d'un pôle pétrochimiques parmi les plus importants d'Europe.
- Des zones naturelles situées à plus de 1 km.
- Une sensibilité moyenne aux risques naturels.
- Un sol à caractère perméable.
- La nappe « Calcaires crétacés des chaînes de l'Estaque, Nerthe et Etoile (FRDG107) » vulnérable aux pollutions de surface.
- Des pollutions historiques identifiées dans le sous-sol et la nappe souterraine au droit du site.
- Les masses d'eau « Etang de Berre » (FRDT15a) et « Golfe de Fos » (FRDC04) présentant respectivement un état moyen et mauvais état global (chimique et écologique).
- L'air locale globalement assez bonne dans le secteur d'étude.
- Trois établissements de loisirs situés à moins de 1 kilomètre du site.
- Un contexte sonore non négligeable lié à la proximité de la route départementale D9 desservant la zone industrielle.
- Les patrimoines culturels et archéologiques éloignés de plus de 1,8 kilomètre.



Environnement du site.

La **synthèse des impacts du projet** est la suivante :

- Intégration des activités Ganaye In Stock dans le paysage
- Consommation faible en eau potable et en électricité.
- Absence de consommation d'espace naturel : Utilisation d'un site industriel existant.
- Absence de rejets dans le sol, sous-sol et eaux souterraines.
- Rejets aqueux : rejets des eaux pluviales et des eaux vannes vers le réseau communal.
- Rejets atmosphériques : Rejets de chlorure d'hydrogène à partir des tours de lavage d'acide chlorhydrique et rejets atmosphériques des moteurs de combustion des véhicules liés à l'activité.
- Production faible de déchets dangereux (eaux résiduares) et non dangereux (papiers, emballages).
- Nuisances sonores liées aux activités de manutention, à la circulation de véhicules sur le site, au fonctionnement d'équipements (compresseur, compacteur et camion-pompe).
- Nuisances lumineuses liées au fonctionnement nocturne ponctuel de projecteurs lorsque l'activité le nécessite.
- Pas d'effets attendus sur la santé.
- Absence de nuisances sur la biodiversité.
- Faibles impacts sur le trafic journalier (50 poids-lourds et 30 véhicules légers par jour).
- Emissions annuelles de gaz à effet de serre comparable aux émissions de 35 français.

La synthèse des impacts est présentée dans le tableau ci-dessous.

Cible potentielle (enjeux)	Vulnérabilité/projet	Mesures en place et projetées (Eviter, Réduire, Compenser)	Impacts résiduels
Environnement physique			
Sols et sous-sols		Absence de prélèvement ou rejet dans les eaux souterraines Voiries et parking imperméabilisés	
Eaux souterraines		Remplacement de la bâche du bassin de confinement.	
Eaux superficielles		Entrepôt sur rétention. Cuves sur rétention. Site sur rétention. Vanne de sortie des eaux pluviales maintenue fermée H24. (Ouverture ponctuelle uniquement après vérification d'absence de pollution) Réfection des sols et aménagement pour assurer l'étanchéité de la zone déchets Mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures pour le prétraitement des eaux de ruissellement de la « zone déchets » Mise en place d'une pompe mobile à arrêt automatique au niveau de la « cuverie » Gestion maîtrisée des rejets aqueux sur le site	
Qualité de l'air		Remplacement progressif des engins de manutention à moteurs thermiques par des engins de manutention électriques Mise en œuvre de l'huile végétale comme carburant aux tracteurs routiers Mise en place de deux tours de lavage d'acide chlorhydrique Connection d'une ligne de retour vapeurs lors d'un remplissage de citerne Utilisation du compresseur du site ou d'une pompe pour réaliser les déchargements de citerne (en remplacement du compresseur du camion plus bruyant) Arrêt du moteur des tracteurs routiers lors des stationnements prolongés ou périodes d'attente. Equiper de la majorité des tracteurs routiers de coupure automatique du moteur et d'un logiciel permettant de calculer le nombre d'heure du fonctionnement du moteur à l'arrêt. Définition d'un objectif individuel du nombre d'heures de fonctionnement du moteur à l'arrêt à chaque conducteur de la société.	

Environnement naturel			
Sites Natura 2000		Localisation du projet à une distance supérieure à 1 km d'un site NATURA 2000, ZNIEFF et autres zones naturelles protégées Aucune destruction d'habitat ou milieu naturel dans le cadre du projet Zones naturelles inatteignable par les différentes voies de transfert compte-tenu des incidences du projet.	
ZNIEFF			
Parcs Naturels Nationaux et Régionaux			
Sites inscrits et classés			
Environnement humain			
Contexte sonore		Limitation des opérations effectuées par les engins de manutention à la tranche horaire 8h à 17h (du lundi au vendredi). Remplacement progressif des engins de manutention à moteurs thermiques par des engins de manutention électriques Arrêt du moteur des tracteurs routiers lors des stationnements prolongés ou périodes d'attente. Utilisation du compresseur du site ou d'une pompe pour réaliser les déchargements de citerne (en remplacement du compresseur du camion plus bruyant)	
Trafic		Mouvements de véhicules liés à l'activité assez faible au regard du trafic local (50 poids-lourds et 30 véhicules par jour)	
Environnement industriel		Effets cumulés avec les projets voisins jugés faibles	
Activités agricoles		Site accueillant le projet existant et situé en dehors d'un espace agricole	
Patrimoine culturel et archéologique		Site accueillant le projet existant et situé en dehors d'un périmètre de protection	
Déchets		Faible production de déchets (20 tonnes en 2023) Tenu d'un registre des déchets Tri et valorisation des déchets non dangereux produits Maitrise des filières de collecte et d'élimination	
Odeurs		Maitrise des émissions atmosphériques par la mise en place de deux tours de lavage d'acide chlorhydrique. Absence de stockage en masse de déchets en vrac (Tas, alvéoles, empilement de ballot, ...)	
Émissions lumineuses		Remplacement de l'éclairage existant par de l'éclairage LED avec extinction.	

Vulnérabilité/ incidences résiduelles	Nulle	Faible	Moyenne	Forte

Sur la base de l'analyse comparative entre le projet et les objectifs des différents plans, schémas et programmes, il apparaît que le projet est compatible avec :

- Le SDAGE Rhône Méditerranée (déclinant les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau) ;
- Le Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône ;
- Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de Provence Alpes Côtes d'Azur
- Le « Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison en provenance des navires » du GPMM
- Le Plan stratégique GPMM 2020-2024 et L'Avis MRAe sur le plan stratégique GPMM
- Le SRADDET PACA (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, adopté par délibération n° 19-350 en date du 26 juin 2019)
- Le PRPGD PACA (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de 2019)

En conclusion, le projet est compatible avec les exigences locales et les impacts résiduels générés par l'établissement Ganaye In Stock à Martigues sont faibles en considérant les mesures d'évitement et de réduction prévues sur le site.